



Les lobbyistes doivent afficher leurs liens

GROUPES D'INTÉRÊT • *L'affaire Markwalder réveille des velléités de mieux réglementer l'activité des groupes de pression auprès des élus fédéraux. La transparence est devenue une exigence essentielle. Les partis se positionnent.*

CHRISTIANE IMSAND

En début de semaine, l'affaire Christa Markwalder s'est dégonflée comme un ballon de baudruche. Les organes concernés ont admis que la future présidente de l'Assemblée fédérale n'a pas commis une faute méritant sanction en transmettant des informations de commission à une lobbyiste agissant pour un parti kazakh. Leur contenu était en effet déjà connu. Les moments difficiles traversés par la libérale-radical bernoise auront cependant des conséquences: l'affaire a suscité un regain d'intérêt pour la réglementation des lobbies, notamment dans les rangs du PLR et du PS.

Beaucoup de députés ne supportent plus de ne pas savoir clairement quels intérêts défendent les lobbyistes qui grouillent sous la Coupole fédérale. C'est évident quand ils travaillent pour Migros, pour La Poste ou pour un syndicat. Ça l'est beaucoup moins quand ils sont employés par une agence de relations publiques.

Deux parlementaires qui se sont déjà illustrés dans ce dossier, à savoir le conseiller national Andrea Caroni (plr/AR) et le conseiller aux Etats Didier Berberat (ps/NE), viennent de revenir à la charge par le biais d'initiatives parlementaires. «Qu'on le veuille ou non, le lobbyisme existe, souligne le socialiste neuchâtelois. Il fait partie du fonctionnement de notre démocratie. Le problème

est que les personnes qui exercent cette activité agissent souvent dans l'ombre et obtiennent le droit d'accéder au parlement par l'intermédiaire de députés.» Ceux-ci disposent en effet de deux cartes d'accès dont ils peuvent faire bénéficier à leur guise des proches ou des lobbyistes.

Pour un registre

Pour Didier Berberat, la solution passe par un registre public des lobbyistes les contraignant à signaler chaque mandat ainsi que leurs employeurs. Ils n'auraient plus le droit d'utiliser les autorisations permanentes des élus et seraient accrédités à des conditions qui restent à définir.

Par le passé, des mesures similaires avaient déjà été défendues par le PLR Andrea Caroni. Ce dernier a cependant été échaudé par l'opposition qu'il a rencontrée au Conseil national en 2014. C'est pourquoi il se concentre aujourd'hui sur une réforme plus simple qui n'exige pas un bouleversement complet des usages. Les élus pourraient toujours distribuer deux badges d'accès mais les lobbyistes qui en bénéficient ne pourraient plus se contenter d'indiquer leur fonction dans la liste des accrédités consultable sur le site du parlement. Ils devraient aussi signaler les mandats qu'ils défendent. «J'ai retenu la solution qui peut être mise en œuvre le plus rapidement», explique-t-il.



Beaucoup de députés ne supportent plus de ne pas savoir clairement quels intérêts défendent les lobbyistes qui les assaillent. KEYSTONE

Pour la vice-présidente du PLR Isabelle Moret (VD), le climat actuel est favorable à une transparence accrue de l'activité des groupes d'intérêt. «Le PLR y a toujours été favorable, assure-t-elle. Si le parti a combattu l'initiative Caroni en 2014, c'est parce qu'il voyait qu'elle n'avait aucune chance de succès au Conseil des Etats.» Dont acte. A titre personnel, la Vaudoise serait favorable à des registres séparés pour les lobbyistes et les invités des parle-

mentaires. «Ceux-ci ne seraient plus tenus responsables du comportement des lobbyistes.» A défaut, elle soutiendra les aménagements proposés par Andrea Caroni. «On pourrait introduire un code couleur afin de savoir au premier coup d'œil si l'on a affaire à un collaborateur personnel, un membre de la famille ou un lobbyiste.»

Le PDC résiste

Cette problématique touche aussi l'UDC. Peu avant l'affaire Markwalder, le conseiller national Lukas Reimann (udc/SG) est intervenu par voie de motion pour réclamer une plus grande transparence de l'activité des lobbyistes.

Seul le PDC résiste au mouvement. Pour le président du parti Christophe Darbellay, le système actuel qui permet à chaque député de distribuer deux badges d'accès est satisfaisant. «Si n'importe qui pouvait réclamer un badge, il n'y aurait plus 500 personnes accréditées mais 5000 et avec beaucoup moins de transparence. Soyons pragmatiques. C'est aux parlementaires de se montrer un peu plus curieux et de prendre leurs responsabilités. Personnellement, je ne donne de badge qu'aux signataires du code de déontologie de la Société suisse de Public Affairs (SSPA).» Celui-ci fait obligation aux lobbyistes de déclarer le nom de leurs mandants. I

PUBLICITÉ

JAGUAR XF

**PROFITER DÈS
MAINTENANT D'UNE REMISE
JUSQU'À CHF 23'000.-***



Emil Frey SA
Garage & Carrosserie

Route de Fribourg 11, 1723 Marly
026 439 99 00, www.emil-frey.ch/marly

* JAGUAR XFR 5.0 V8, 4 portes, automatique, 510 ch/375 kW, prix de vente net client recommandé CHF 119'000.-, moins prime SWISS DEAL CHF 15'000.- (CHF 8'000.- pour modèles V6 et 4 cylindres), prime Top Plus CHF 8'000.-, prix de vente CHF 96'000.-. Consommation mixte 11.6 l/100 km, émissions Ø CO₂ 270 g/km, catégorie de rendement énergétique G. Modèle illustré: JAGUAR XF R-Sport 2.2 diesel, 4 portes, automatique, 200 ch/147 kW, prix de vente net client recommandé CHF 63'800.-, moins prime SWISS DEAL CHF 8'000.-, prime Top Plus CHF 8'000.-, prix de vente CHF 47'800.-. Consommation mixte 5.1 l/100 km (équivalent essence 5.7 l/100 km), émissions Ø CO₂ 135 g/km, catégorie de rendement énergétique B. Emissions Ø CO₂ de tous les véhicules neufs proposés en Suisse 144 g/km. Validité: prime SWISS DEAL pour immatriculations jusqu'au 21.12.2015, prime Top Plus pour options supplémentaires d'une valeur minimale de CHF 5'000.- et contrats de vente dès le 5.5.2015 ainsi qu'immatriculations jusqu'au 31.7.2015, sur modèles 2015 neufs et jusqu'à épuisement des stocks.



MARCHÉ DU VIN

Des commerces épinglés

Sur les 1815 entreprises du commerce de vin contrôlées en 2014, près de la moitié n'était pas en règle. Quelque 854 d'entre elles présentaient des irrégularités mineures et 36 des défauts majeurs. «Les sociétés ayant commis des erreurs majeures ont notamment procédé à des coupages de vin illicites», a expliqué hier devant la presse à Berne Philippe Hunziker, directeur du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV). Un étiquetage non conforme a aussi été constaté, note le rapport d'activité du CSCV et des chimistes cantonaux.

«Toutes les irrégularités observées sont le fruit d'erreurs humaines ou de négligences administratives. Il n'y a pas eu volonté délibérée de tromper le consommateur», souligne Patrick Edder, chimiste cantonal de Genève. Tant les petites que les grandes caves sont concernées.

«En Suisse, nous avons une production de qualité. A nous de

faire en sorte que ce qui figure sur l'étiquette se retrouve aussi dans la bouteille», renchérit le conseiller aux Etats PDC Urs Schwaller, également président du CSCV.

Tous méfaits confondus, les violations graves concernent environ 2% des sociétés contrôlées. Au total, près de 40% de toutes les entreprises actives dans le domaine vitivinicole ont fait l'objet d'une inspection. Quelque 26 dossiers d'entreprises fautives ont été transmis aux autorités cantonales compétentes par le CSCV contre 18 en 2013. Cette augmentation est liée à la multiplication des contrôles.

Les sanctions prononcées sont avant tout économiques. Les entreprises concernées par un coupage illicite font le plus souvent l'objet d'un déclassement de leur vin. Des amendes peuvent aussi être prononcées. Seuls les cas les plus graves sont soumis à une procédure pénale. ATS

EN BREF

PILULE CONTRACEPTIVE

Pas de distribution gratuite

La pilule ne sera pas distribuée anonymement et gratuitement aux femmes de moins de 20 ans. Par 121 voix contre 58, le Conseil national a rejeté hier une motion en ce sens. La solution proposée est impossible à appliquer en Suisse, a affirmé le conseiller fédéral Alain Berset. ATS

OBERLAND BERNOIS

Une locomotive déraile

L'accès au Schynige Platte, au-dessus du lac de Thoun, est bloqué depuis hier matin, après le déraillement d'une locomotive. Personne n'a été blessé, mais une centaine de touristes déjà en haut ont dû marcher pour redescendre. Les plus âgés ont été héliportés. ATS

APPRENTISSAGE

Le prône de Schneider-Ammann

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a vanté hier le système de formation professionnelle suisse lors de la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris. Il l'a présenté comme la recette du succès helvétique: «Ce système de formation professionnelle contribue à la productivité et à la compétitivité de la Suisse.» ATS